

JE DU DAHOMEY  
-----  
DE LA REPUBLIQUE  
-----  
RE DE LA JUSTICE  
LA LEGISLATION  
-----

 ECRET N° 64- 14 /PR-MJL  
\*\*\*\*\*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance n° 8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le décret n° 33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;

SUR la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE PREMIER.- M. ZINSOU Antoine Dominique, titulaire du Diplôme de fin de stage de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, (Section Judiciaire), est délégué dans les fonctions de Juge dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié dans le Journal Officiel de la République du Dahomey./.

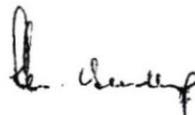
PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

Président de la République,  
Président du Conseil,  
Président du Gouvernement,



J. AHOMADEGBE -

LIATIONS :  
e de la Rép... 12  
ême..... 1  
..... 5



S. M. APITHY -

Le Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice,

